

Lyon, le 16 février 2007

<p style="text-align: center;">DECLARATION DE LA CFDT CCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FEVRIER 2007</p>
--

Suite aux demandes de la CFDT émises lors du CCE extraordinaire du 27 octobre 2006 ainsi que la demande en CCE extraordinaire du 21 novembre 2006 de la mise en œuvre de la loi de modernisation sociale du 18 janvier 2005 (article 72) qui renforce la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et l'anticipation des restructurations pour éviter les licenciements économiques.

Le refus de la Direction Générale de vouloir mettre en œuvre ce dispositif de la loi de modernisation sociale dit LOI BORLOO est un constat d'échec dans le dialogue social mais avant tout le non respect de la LOI.

Ce jour 16 février 2007 en CCE extraordinaire la CFDT CASINO CAFETERIA renouvelle sa demande conformément aux résolutions et aux orientations de sa CONFEDERATION de venir et négocier et mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des compétences pour sauvegarder l'Emploi.

La CFDT réaffirme un reclassement et le maintien de l'emploi pour tous les salariés dans le Groupe Casino dans un souci d'emplois durables.

Pour La CFDT

**Le Représentant Syndical National
Serge Nardelli**